

Site Natura 2000, Sucs de Breysse

n°2

Bulletin d'information à destination des habitants et usagers du site – 2016

Édito

Les Sucs de Breysse ont été proposés comme site d'intérêt communautaire à la commission européenne il y a déjà plus de 14 ans. Dès le début, le CPIE du Velay et l'Office National des Forêts se sont investis dans ce projet, visant à concilier les activités humaines et la préservation du patrimoine naturel, qu'est Natura 2000. Ils forment un binôme efficace qui fonctionne bien.

Mieux connaître pour mieux gérer, c'est ce que le CPIE et l'ONF s'attachent à faire. Mieux connaître la nature, la flore, la faune, évidemment, mais aussi les pratiques des usagers, les besoins des propriétaires fonciers pour faire en sorte de ne léser personne et de préserver durablement le patrimoine naturel exceptionnel des sucs de Breysse.

Cette année, la gestion forestière est à l'honneur. Une journée de rencontre sur cette thématique est prévue au mois de juillet. L'objectif sera avant tout d'échanger avec les propriétaires forestiers sur leur façon de conduire leurs forêts et sur le patrimoine naturel qu'elles abritent.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Jean-Jacques Peiro
Maire de Présailles
et Président du comité de pilotage



Localisation du site Natura 2000 «Sucs de Breysse»



Les Sucs de Breysse depuis le village de Présailles

Historique du site Natura 2000

- **1993** : classement des sucs en Z.N.I.E.F.F de type I
- **Avril 2002** : proposition de S.I.C (Site d'Intérêt Communautaire)
- **Mars 2009** : 1er Comité de pilotage (COPIL)
- **Juin 2009** : début de l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB)
- **2010** : réunions et groupes de travail thématiques
- **Mars 2011** : Validation du DOCOB
- **Juin 2011** : la commune d'Alleyrac devient structure porteuse
- **2011** : l'ONF est désigné structure animatrice du site Natura 2000
- **2015** : le CPIE du Velay est désigné structure animatrice du site Natura 2000



Le comité de pilotage

Le 31 mars dernier s'est tenu, en mairie de Pré-sailles, le comité de pilotage de l'animation du site Natura 2000. Les principales personnes concernées étaient réunies (élus locaux, représentants de l'Etat, partenaires, animateurs du site). A l'ordre du jour : bilan des actions 2015 (amélioration des connaissances, animation forestière et grand public, budget...) et prévisionnel 2016.

Un point sur la flore

Le travail d'amélioration des connaissances sur la flore et les habitats naturels, mené en 2015 par l'ONF, renforce encore d'avantage le caractère exceptionnel de ce site Natura 2000.

Pas moins de cinq espèces protégées et neuf inscrites sur la liste rouge régionale des espèces prioritaires ont été identifiées. On peut notamment citer la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), le Lis martagon (*Lilium martagon*), la Nivéole de printemps (*Leucojum vernum*), la Pyrole à une fleur (*Moneses uniflora*) ou la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*). Toutes ces espèces sont rares et se rencontrent dans des forêts anciennes en bon état de conservation. Cela témoigne des bonnes pratiques des propriétaires forestiers.

Au total, et ce n'est certainement pas tout à fait exhaustif, plus de 80 stations d'espèces végétales patrimoniales ont été identifiées.

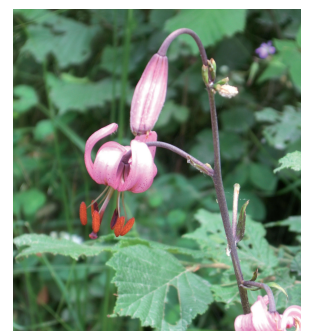


Tapis de Cardamine à sept feuilles sous les hêtres

La Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) est une orchidée de mi-ombre en sous-bois thermophile sur coteaux pierreux des collines aux montagnes entre 100 et 1800 m. Elle fleurit de mai à juillet. Protégée en Auvergne, elle est également inscrite sur la liste rouge régionale des espèces prioritaires.



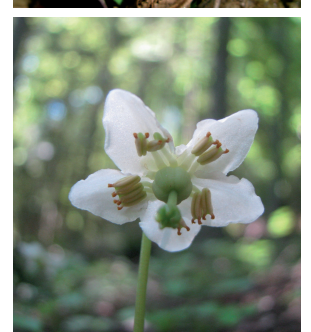
Le Lis Martagon (*Lilium martagon*) pousse dans les prairies, les broussailles et les alpages jusqu'à 2800 mètres d'altitude. Sa floraison s'étale de Juin à Août. Il est rare, bien que ponctuellement abondant. Cette espèce est protégée en Auvergne.



La Nivéole de printemps (*Leucojum vernum*) est une plante bulbeuse de la famille des Liliaceae. Contrairement à ce que ce nom indique, elle ne fleurit pas au printemps mais à la fin de l'hiver (février-mars). Elle se développe dans les bois clairs et prairies de montagnes. Elle est inscrite sur la liste rouge régionale des espèces prioritaires comme étant en déclin.



La Pyrole à une fleur (*Moneses uniflora*) est une plante herbacée pluriannuelle, qui survit grâce à un rhizome souterrain fin et ramifié. Elle fleurit de mai à octobre essentiellement dans les forêts de résineux humides au-dessus de 800 mètres. Elle est inscrite sur la liste rouge régionale des espèces prioritaires comme étant vulnérable.



La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) est une petite mousse qui pousse sur le bois en situation de décomposition très avancée. Elle traduit le bon fonctionnement du cycle naturel du bois : les arbres poussent, puis meurent, tombent au sol, pourrissent, et enrichissent à nouveau le sol forestier. Très rare, elle est protégée au niveau national et est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats.



La Chouette de Tengmalm

Les Sucs de Breysse sont classés en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » et non au titre de la Directive « Oiseaux ». Ce site n'est donc pas censé se préoccuper des oiseaux. Malgré tout, la présence d'une petite chouette de montagne rare, dénommée Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), est remarquable et témoigne, encore une fois, de la richesse de ce site. Cette petite chouette affectionne les vieilles forêts de hêtres et de résineux entre 1000 et 2000 mètres d'altitude où le Pic noir (*Dryocopus martius*) peut creuser des cavités qu'elle occupera par la suite.

En mai 2015, un repérage précis des habitats potentiels de la Chouette de Tengmalm a été réalisé par l'ONF en parcourant l'intégralité du site : plusieurs cavités pouvant accueillir la chouette ont été identifiées. D'après les données historiques, le site des Sucs de Breysse serait un des premiers sites occupé par cette petite chouette en Haute-Loire .



Chouette de Tengmalm

Hêtraie favorable à la Chouette de Tengmalm

Sensibilisation

Animation grand public

Le 28 novembre 2015 une sortie animée par le CPIE et l'ONF sur le thème de la gestion forestière et les légendes des Sucs de Breysse a été proposée au grand public. Sept personnes ont répondu présent. Leurs retours ont été très positifs.

Animation scolaire

L'année 2015 a également permis à deux classes du collège Saint-Dominique de Monastier-sur-Gaizeille de découvrir le site Natura 2000 en compagnie du CPIE du Velay. Cette action s'est déroulée en deux temps : une première rencontre en classe pour présenter le site, son écologie et les principales actions de gestion, puis sur le terrain, pour découvrir les milieux naturels.

Communiqué affiché en mairies pour l'animation du 26 novembre 2015



Classe de 5^{ème} en sortie dans la forêt des Sucs de Breysse

Un Géosite du Géopark des Monts d'Ardèche

Afin de valoriser son patrimoine géologique remarquable, le parc naturel régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire depuis 2014 du label Geopark mondial attribué par l'UNESCO. Le label Geopark offre une reconnaissance internationale du patrimoine géologique d'un territoire, mais c'est aussi un outil de développement et de cohésion des acteurs autour d'un projet concerté, en vue d'optimiser l'association entre connaissance et valorisation.

Les Sucs de Breysse font partie des lieux remarquables appelés géosites. En effet, leur origine volcanique y est particulièrement visible du fait de leur forme bien conservée.

Rappel sur Natura 2000

Qui peut y participer ?

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour préserver la biodiversité.

Comment s'engager dans Natura 2000 ?

S'impliquer dans Natura 2000 est une démarche volontaire qui se fait via les **contrats Natura 2000**.

Ces contrats peuvent être forestiers ou « ni agricoles ni forestiers » (contrats nini) pour une durée de 5 ans. Les contrats sont proposés dans un objectif de préservation des habitats et espèces d'intérêts européens. Les contractants sont financés pour la mise en place d'actions favorables à la réservation des milieux naturels visés telles que définies dans le document d'objectifs. L'aide peut aller jusqu'à 100 % des dépenses engagées.

Comment procéder ?

Toute personne souhaitant s'inscrire dans la démarche Natura 2000 sur le site « Sucs de Breysse » doit prendre contact avec l'animateur concerné. Ce dernier effectuera un diagnostic des parcelles et accompagnera le contractant vers la signature du contrat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), service administratif en charge de l'instruction du dossier.



Logo du Géopark des Monts d'Ardèche



Les sucs de Breysse : deux jeunes anciens volcans...

Pour en savoir plus...

N'hésitez pas à contacter :

- le C.P.I.E . du Velay

Contact : BORGET Jean-Noël
Adresse : Le Riou, le chemin du rocher
43700 CHASPINHAC
Tél : 04.71.03.01.17
Mail : jean-noel.borget@cpieduvelay.fr



- L'O.N.F.

Bureau d'études Auvergne Limousin
Contact : MAURIN Dominique
Adresse : 12 Allée des Eaux et Forêts
63 370 LEMPDES
Tél : 04.73.42.01.02
Mail : dominique.maurin@onf.fr



N'oubliez pas, le 8 octobre prochain, rendez-vous à 14h devant la mairie d'Alleyrac pour une balade contée avec Florence PAYS et Jean-Noël BORGET du CPIE du Velay pour une découverte des légendes locales et du site Natura 2000.